



CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 28 mars 2024

Responsable de service :
Marie GARDIENNET

DÉLIBÉRATION N° 12

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Jean-François RABEAU, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM, M. Amaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Hélène de SAINT DO donne procuration à Mme Hélène RATA

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation	13/03/2024
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

12. Budget primitif principal : affectation du résultat

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, l'affectation du résultat constaté lors du compte administratif doit être affecté préalablement à sa reprise dans le cadre du Budget Primitif.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise anticipée de résultat, s'il y a lieu,

Vu la délibération d'approbation du Compte Administratif du budget principal Mairie,

Considérant qu'après constatation du résultat de fonctionnement du compte administratif, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement, étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,

Considérant l'avis de la commission affaires générales et moyens généraux du 5 mars 2024,

Considérant le résultat de l'exercice 2023 constaté et la proposition d'affectation du résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	5 083 417,08 €
Solde de la section d'investissement (D001)	(-) 1 030 186,24 €
Excédent sur restes à réaliser	537 413,03 €
Affectation du résultat (1068)	492 773,21 €
<i>Excédent reporté (002) provisoire</i>	<i>4 590 643,87 €</i>

Considérant la dissolution au 1^{er} janvier 2020 du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique et de gestion (SIAHG), le budget de la collectivité a repris la trésorerie de ce budget selon la clé de répartition qui avait été votée, à hauteur de 1.895,70€. Il en résulte que le résultat de fonctionnement reporté 002 doit être augmenté de cette somme.

Part Aytré suite dissolution du SIAHG	1 895,70 €.
Excédent reporté (002)	4 592 539,57 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21 voix POUR,

- 8 abstentions

(Mme Hélène RATA (+ pouvoir Mme Hélène de SAINT DO), M. Olivier CALIX, M. Yan GENONET, M. Vincent HEUSICOM M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL)

CONSTATE le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour la somme de 5 083 417,08 €,

CONSTATE le déficit de clôture de la section d'investissement pour la somme de 1 030 186,24 € et décider de le porter au compte (D)001 (dépenses d'investissement) au budget primitif principal,

CONSTATE le résultat excédentaire sur restes à réaliser de la section d'investissement pour la somme de 537 413,03 €,

AFFECTE au 1068 (recettes de la section d'investissement) du budget primitif principal la somme de 492 773,21 €,

AFFECTE au 002 (recettes de la section de fonctionnement) du budget primitif principal la somme de 4 592 539,57 €.

Annexe 19 : Calcul de l'excédent et affectation du résultat

Annexe 20 : Procès-verbal de dissolution du SIAHG

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL
Maire



Pierre CUCHET
Secrétaire de séance

Ville d'Aytré

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex
05 46 30 19 19 – information@aytre.fr

aytre.fr